



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 3 avril 2012 — N° 91

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Journée du travail invisible.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration afin de féliciter M. Claude-Robin Pelletier, reçu Chevalier de l'Ordre de la Pléiade.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration concernant le Mois de la sensibilisation à l'autisme.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant six municipalités de la circonscription d'Iberville qui ont reçu une mention spéciale lors du Mérite québécois de la sécurité civile.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de féliciter Mme Claude Godbout, jeune athlète de Lévis.

3 avril 2012

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant le 100^e anniversaire du ministère des Transports.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant le 30^e anniversaire des résidences Edmond Hamelin.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la visite à l'Assemblée nationale de la Communauté musulmane Ahmadiyya du Canada et de son président national, M. Lal Khan Malik.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration afin de féliciter l'école des Lucioles de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

À 13 h 56, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 15.

Moment de recueillement

3 avril 2012

Présentation de projets de loi

Mme Thériault, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 60 Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 60.

Dépôts de documents

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

La modification à l'Entente complémentaire n° 2 entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la prolongation de 2009 de l'Initiative en matière de logement abordable et la Stimulation économique – Contribution du Québec;
(Dépôt n° 1148-20120403)

L'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable 2011-2014 entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ).
(Dépôt n° 1149-20120403)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 8 novembre 2011 par Mme Maltais (Taschereau) et le 1^{er} mars 2012 par M. Aussant (Nicolet-Yamaska), concernant le cancer de la peau et le bronzage artificiel.
(Dépôt n° 1150-20120403)

3 avril 2012

M. le président dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2012-2013.

(Dépôt n° 1151-20120403)

À la suite du dépôt du calendrier de l'étude des crédits en commission, M. le président rend une directive sur les modalités qui encadrent cette étude des crédits.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Tel qu'établi précédemment dans une décision du président de la Commission de l'administration publique, les députés indépendants ont ensemble droit à un temps de parole équivalent à celui qu'aurait un membre supplémentaire de l'opposition, soit 1/5e du temps dévolu à l'opposition. Ce temps correspond à 10 % du temps de parole pour chaque volet étudié.

À l'instar des débats restreints qui se tiennent à l'Assemblée, des limites individuelles applicables aux députés indépendants sont déterminées selon la durée des volets d'étude de crédits.

De plus, en regard du calendrier d'étude des crédits déposé, les députés indépendants doivent aviser à l'avance des moments au cours desquels ils désirent intervenir de manière à permettre une meilleure gestion du déroulement des débats. Pour ce faire, ils ont jusqu'au mercredi 11 avril 2012 à 17 heures pour signifier ces moments au Directeur des travaux parlementaires.

Des tableaux illustrant les différentes enveloppes de temps qui seront dévolues aux groupes parlementaires et aux députés indépendants en fonction de la durée d'étude des différents volets sont déposés. Ces tableaux et les différentes modalités qu'ils comportent sont réputés faire partie de la présente directive et sont applicables, à défaut d'entente à l'effet contraire.

Enfin, les présidents de commission auront toute la latitude nécessaire pour gérer le bon déroulement des débats dans l'esprit du Règlement et pourront, à cet égard, prendre toutes les dispositions nécessaires de manière à favoriser une certaine équité dans l'utilisation des droits de parole au fur et à mesure de la progression des débats, en tenant compte notamment du principe de l'alternance.

3 avril 2012

Puis M. le président dépose :

Les tableaux de la répartition des temps de parole dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires 2012-2013;

(Dépôt n° 1152-20120403)

Le rapport intitulé « Rapport du Commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de Mme Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure et membre du Conseil exécutif jusqu'au 6 septembre 2011 »;

(Dépôt n° 1153-20120403)

Les prévisions budgétaires 2012-2013 et le rapport financier préliminaire 2011-2012 du Directeur général des élections du Québec;

(Dépôt n° 1154-20120403)

Les prévisions budgétaires 2012-2013 et le rapport financier préliminaire 2011-2012 de la Commission de la représentation électorale du Québec;

(Dépôt n° 1155-20120403)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Khadir (Mercier) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 4 avril 2012, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1156-20120403)

Dépôts de pétitions

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 60 citoyens et citoyennes du Québec, concernant Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).

(Dépôt n° 1157-20120403)

M. Billette (Huntingdon) dépose :

3 avril 2012

L'extrait d'une pétition, signée par 71 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la rénovation des habitations à loyer modique (HLM).
(Dépôt n° 1158-20120403)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant la rénovation des habitations à loyer modique (HLM) sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 40 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean);
(Dépôt n° 1159-20120403)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 87 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Khadir (Mercier).
(Dépôt n° 1160-20120403)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 464 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'imposition d'une taxe sur certains produits alimentaires à faible valeur nutritive.
(Dépôt n° 1161-20120403)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Leclair (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 121 citoyens et citoyennes de la circonscription de Beauharnois et de ses environs, concernant la rénovation des habitations à loyer modique (HLM).
(Dépôt n° 1162-20120403)

3 avril 2012

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 29 mars 2012, adressée aux présidents-directeurs généraux des agences de la santé et des services sociaux, transmise par M. Michel Fontaine, sous-ministre associé, ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant le droit des personnes à recevoir les services de santé et les services sociaux en langue française.

(Dépôt n° 1163-20120403)

Motions sans préavis

Mme Maltais (Taschereau) présente une motion concernant l'aérodrome de Neuville; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Aussant (Nicolet-Yamaska), conjointement avec Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Curzi (Borduas), Mme Lapointe (Crémazie), M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec salue l'élection historique de Mme Aung San Suu Kyi, récipiendaire du Prix Nobel de la Paix en 1991, et qu'elle souligne sa longue lutte non violente pour l'avancement de la démocratie en Birmanie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

3 avril 2012

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 59, Loi concernant le partage de certains renseignements de santé, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 3, 4, 7, 8 et si nécessaire 9 mai 2012 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Association sur l'accès et la protection de l'information
Barreau du Québec
Conseil pour la protection des malades
Association pour la défense des personnes et de leurs biens sous curatelle publique
Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec
Comité des orphelins et orphelines victimes d'abus
M^e Jean-Pierre Ménard
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
Centrale des syndicats du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Protecteur du citoyen
Chambre des notaires du Québec
Commission d'accès à l'information
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux
Regroupement provincial des comités des usagers
Association des radiologistes du Québec
Collège des médecins du Québec
Docteur Michel Robitaille, Groupe de médecine de famille du Carrefour

3 avril 2012

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre et de compléter le débat sur le discours du budget;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE;

3 avril 2012

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 57, Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 56, Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 4 avril 2012, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Khadir (Mercier).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale presse le ministre de la Santé de revoir le régime d'assurance médicaments actuel pour instaurer une assurance médicaments universelle entièrement publique garantissant une couverture adéquate et un accès équitable aux médicaments à toute la population du Québec, tout en augmentant le revenu disponible des citoyens et citoyennes.

3 avril 2012

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi instituant le Fonds Accès Justice.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 4 avril 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 16 h 01, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 4 avril 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON